

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20220411-007

du 11 avril 2022

n°007

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (53) : JM. AURIAULT, A. PICHON, B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, H. MATTARD, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), A. BRAGUIER, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, J. BOISSON

POUVOIRS (10) : Y.ERGÛL donne pouvoir à JP. ABELIN
T. BAUDIN donne pouvoir à JM. MEUNIER
J. MARECOT donne pouvoir à E. AZIHARI
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MELQUIOND
S. RAYNAUD donne pouvoir à L. RABUSSIER
S. GUÉGUEN donne pouvoir à M. LAVRARD
A.MESSAOUDENE donne pouvoir à F. BRAUD
F. MERCHADOU donne pouvoir à A. BRAGUIER
G. PRINCET donne pouvoir à M. FRESNEAU
J. ROY donne pouvoir à Y. TROUSSELLE

EXCUSES (18) : P. BAZIN, M. LATUS, C. CIBERT, M. FAVREAU, A. NOEL, P. BIGOT, I. RABUSSIER, B. FONTAINE, V. DESIRE, L. DUFFAULT, G. WIBAUX, P. BARBOT, P. LECLERC, JP. CONTE, C. PEPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD, 1 siège vacant (élu de Naintré)

Nom du secrétaire de séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Annulation de l'autorisation de programme pour la réhabilitation de la piscine de Dangé-Saint-Romain**

Depuis le 1er janvier 2017, la piscine de Dangé Saint Romain est un équipement sportif d'intérêt communautaire. Dès 2017, cette piscine a fait l'objet de rapports d'expertise pour déterminer les causes d'une importante fuite d'eau constatée (38 m3/ jour en moyenne sur la saison d'ouverture).

En avril 2018, il a été déterminé que les travaux à entreprendre pour remettre en conformité cet équipement, garantir la sécurité et l'hygiène aux usagers, étaient conséquents : remplacement carrelage, remplacement bêche tampon, reprise de la structure du bassin, remise à neuf des installations techniques, etc.

Depuis cette date, l'équipement est fermé au public en attente de rénovation.

En 2020 un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été recruté pour établir le programme de l'opération. Celle-ci est estimée à 1 200 000 € TTC.

Lors du Conseil communautaire du 15 mars 2021, la délibération n°11 a été votée afin de créer une autorisation de programme pour un montant total de l'opération (les crédits de paiement devaient être inscrits sur les exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023) selon le calendrier ci-après :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20220411-007****du 11 avril 2022****n°007****page 2/2**

		2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses		150 000 €	750 000 €	300 000 €	1 200 000 €
Recettes	Autofinancement	150 000 €	750 000 €	300 000 €	1 200 000 €

Une recherche de financements devait être effectuée au cours de l'année 2021.

Lors de la préparation budgétaire de 2022 et des restrictions financières qui en découlent, la volonté est de suspendre le projet de réhabilitation de la piscine de Dangé St Romain, pour une durée indéterminée. De ce fait, il convient d'annuler la validation de l'autorisation de programme estimé à 1 200 000 € votée lors du Conseil communautaire du 15 Mars 2021.

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°11 du Conseil communautaire du 15 mars 2021 relative à l'autorisation de programme – réhabilitation de la piscine de Dangé

CONSIDÉRANT les contraintes budgétaires de la collectivité en 2022, la volonté est de suspendre le projet de réhabilitation de la piscine de Dangé St Romain, pour une durée indéterminée,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'annuler l'autorisation de programme estimé à 1 200 000 € votée lors du Conseil communautaire du 15 mars 2021.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 61

CONTRE : 1 P. BARAUDON

ABSTENTIONS : 1 N. MARQUES NAULEAU

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOU

